

réf : 07580/BB



PARTIE NORMALISEE

L'AN DEUX MIL CINQ,
Le TREIZE MAI

Maître Maxime BAILLEUX, Notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle dénommée "Régis DEVRIENDT et Maxime BAILLEUX, Notaires associés", titulaire d'un office notarial, dont le siège social est à HENIN BEAUMONT (Pas-de-Calais), 124, rue Robert Aylé,

A reçu le présent acte authentique entre les personnes ci-après identifiées :

**VENTE D'IMMEUBLE DE GRE A GRE ORDONNEE PAR LE JUGE-
COMMISSAIRE NOMME A LA LIQUIDATION JUDICIAIRE DU
VENDEUR**

PARTIES A L'ACTE

1) Vendeur

Maîtres Philippe MARTIN et Jérôme THEETTEN, mandataires à la liquidation judiciaire de :

La société dénommée "METALEUROP NORD",
Société par Actions Simplifiée au capital de SEIZE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DOUZE EUROS

A large, stylized handwritten mark or signature, possibly representing the notary or a party to the act.

JO TG

(16.769.392,00€) dont le siège social est à PARIS (75), 69, rue de Monceau, Identifiée sous le numéro SIREN 388 078 537 (Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS).

Nommés à cette fonction aux termes du jugement du Tribunal de Grande Instance de BETHUNE ayant juridiction commerciale, en date du 10 mars 2003, actuellement définitif, qui a prononcé la liquidation judiciaire de ladite société,

Observation étant ici faite que par jugement en date du 28 janvier 2003, ce même tribunal avait ouvert le redressement judiciaire de l'entreprise concernée, et que la procédure a été convertie en liquidation judiciaire le 10 mars 2003 avec désignation de Madame Sophie VALAY-BRIERE, en qualité de juge-commissaire.

Spécialement autorisés à l'effet des présentes par ordonnance de Madame Sophie VALAY-BRIERE, en date du 12 novembre 2003 ; une expédition de cette ordonnance et un certificat de notification et de non-opposition dans les délais légaux délivrés par Monsieur le Greffier du Tribunal de Grande Instance de BETHUNE ayant juridiction commerciale, le 25 février 2004 sont ci-annexés.

Maître Philippe MARTIN, à ce non présent, mais représenté par Maître THEETEN, co-liquidateur sus-nommé, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés suivant acte sous seing privé en date à BETHUNE, du 9 MAI 2005 , q u i demeureront ci-joints et annexés aux présentes et après mention.

**ci-après désignée "LE VENDEUR" ou "LE LIQUIDATEUR"
D'UNE PART**

2) Acquéreur

La société dénommée "SITA AGORA",
Société anonyme au capital de TRENTE SEPT MILLE EUROS (37.000,00€),
dont le siège social est à NANTERRE (92), 132 rue des trois Fontanot.
Identifiée sous le numéro SIREN 434.024.477 (Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE).

Représenté par Monsieur Denis THENON agissant en qualité de président-directeur général de ladite société, demeurant à VALENCIENNES, 27 rue Désiré Geruer,

Nommé à cette fonction et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes aux termes d'une délibération du conseil d'administration en date du 25 novembre 2003.

Aux présentes est annexé un extrait certifié conforme du procès-verbal du document sus-énoncé justifiant de la nomination et des pouvoirs du requérant.

Monsieur Denis THENON, à ce non présent mais représenté par Monsieur François GRUX, directeur Général Adjoint, suivant pouvoir sous seing privé en date à NOYELLES-GODAULT, du 15 février 2005 dont l'original demeurera ci-joint et annexé après mention.

Ladite Société ci-après désignée "L'ACQUEREUR"



D'AUTRE PART

Présence - Représentation -

1°) Maître Jérôme THEETTEN co-liquidateur de la personne morale dénommée sous le vocable "LE VENDEUR" est présent et Maître Philippe MARTIN co-liquidateur de la personne morale dénommée sous le vocable "LE VENDEUR" est représenté comme indiqué en tête des présentes,

2°) Le représentant susnommé de la personne morale dénommée sous le vocable "L'ACQUEREUR" est présent.

Capacité - Les contractants confirment l'exactitude des indications les concernant respectivement telles qu'elles figurent ci-dessus.

L'acquéreur déclare en outre qu'il ne fait l'objet d'aucune mesure ou procédure civile ou commerciale susceptible de restreindre sa capacité.

Election de domicile - Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en l'étude du notaire soussigné.

DESIGNATION DES BIENS

Le vendeur vend à l'acquéreur, qui accepte, la pleine propriété de :

COMMUNE DE DOURGES, COURCELLES-LES-LENS,
et NOYELLES-GODAUT
(PAS-DE-CALAIS)

Un ensemble immobilier bâti et non bâti constituant l'ancien site industriel "METALEUROP" sis sur les communes de DOURGES, COURCELLES-LES-LENS et NOYELLES-GODAUT, d'une superficie totale d'après cadastre de 59 Hectares 89 ares 50 centiares, ayant accès à NOYELLES-GODAUT, rue Malfidano et rue du Château, desservi par une Installation Terminale Embranchée (dite I.T.E.) raccordée au Réseau Ferré de France en gare de DOURGES, comprenant des terrains et bâtiments à usage industriel, et l'ensemble des installations ferroviaires nécessaires au fonctionnement de l'I.T.E. sus-visée (voies, passage à niveau, pont-bascule), savoir :

Commune de DOURGES :

Divers terrains non bâtis situés en dehors de l'enceinte de l'ancienne usine "METALEUROP" d'une contenance totale d'après cadastre de 1 ha 44 a 88 ca :

1) une parcelle de terrain non bâtie, sise à DOURGES, lieudit "Les Champs de Bapaume", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AE, numéro 98, pour 2 a 20 ca,

2) une parcelle de terrain non bâtie, sise à DOURGES, lieudit "Les Champs de Bapaume", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AE, numéro 289, pour 29 ca,

3) une parcelle de terrain non bâtie avec voies ferrées, sise à DOURGES, lieudit

FC

“Le Village”, reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AH, numéro 609, pour 60 a 37 ca,

4) une parcelle de terrain non bâtie avec voies ferrées, sise à DOURGES, lieudit “Les Champs de Bapaume Sud”, reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AH, numéro 610, pour 21 a 90 ca,

5) une parcelle de terrain non bâtie avec voies ferrées, sise à DOURGES, lieudit “Les Champs de Bapaume Sud”, reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AH, numéro 641, pour 1 a 36 ca,

6) une parcelle de terrain non bâtie avec voies ferrées, sise à DOURGES, lieudit “Les Champs de Bapaume Sud”, reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AH, numéro 672, pour 18 a 98 ca,

7) une parcelle de terrain non bâtie avec voies ferrées, sise à DOURGES, lieudit “A l’Est du Moulin Neuf”, reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AI, numéro 185, pour 16 a 93 ca,

8) une parcelle de terrain non bâtie avec voies ferrées, sise à DOURGES, lieudit “A l’Est des Terres de Bay”, reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AI, numéro 514, pour 15 a 28 ca,

9) une parcelle de terrain non bâtie avec voies ferrées, sise à DOURGES, lieudit “A l’Est des Terres de Bay”, reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AI, numéro 516, pour 7 a 57 ca.

Commune de NOYELLES-GOGAULT :

Divers terrains bâtis et non bâtis situés pour partie à l’intérieur de l’enceinte de l’ancienne usine “METALEUROPE” d’une contenance totale d’après cadastre de 45 ha 01 a 28 ca :

10) une parcelle de terrain bâtie, sise à NOYELLES-GOGAULT, lieudit “Le Rivage”, reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 93, pour 51 ca,

11) une parcelle de terrain bâtie, sise à NOYELLES-GOGAULT, lieudit “Le rivage”, reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 97, pour 26 ca,

12) une parcelle de terrain non bâtie avec voies ferrées, sise à NOYELLES-GOGAULT, lieudit “Le Rivage”, reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 118, pour 69 a 50 ca,

13) une parcelle de terrain non bâtie, sise à NOYELLES-GOGAULT, lieudit “Penarroya”, reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 119, pour 3 ha 51 a 10 ca,

14) une parcelle de terrain bâtie, sise à NOYELLES-GOGAULT, lieudit “Rue du Château”, reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 120, pour 1 a 73 ca,

15) une parcelle de terrain bâtie, sise à NOYELLES-GOGAULT, lieudit “Rue du Château”, reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 121, pour 1 a 01 ca,

16) une parcelle de terrain bâtie, sise à NOYELLES-GOGAULT, lieudit “Rue du Château”, reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 122, pour 91 a 41 ca,



ST FG

- 17) une parcelle de terrain non bâtie, sise à NOYELLES-GODAUT, lieudit "Penarroya", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 123, pour 53 a 10 ca,
- 18) une parcelle de terrain non bâtie, sise à NOYELLES-GODAUT, lieudit "Penarroya", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 124, pour 6 a 57 ca,
- 19) une parcelle de terrain non bâtie, sise à NOYELLES-GODAUT, lieudit "Penarroya", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 125, pour 9 a 66 ca,
- 20) une parcelle de terrain bâtie, sise à NOYELLES-GODAUT, lieudit "Rue du Château", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 126, pour 1 a 19 ca,
- 21) une parcelle de terrain non bâtie, sise à NOYELLES-GODAUT, lieudit "Penarroya", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 127, pour 1 ha 26 a 50 ca,
- 22) une parcelle de terrain bâtie, sise à NOYELLES-GODAUT, lieudit "Penarroya", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 128, pour 8 a 46 ca,
- 23) une parcelle de terrain non bâtie constituant une partie de l'assiette de la voirie dénommée "rue Malfidano", sise à NOYELLES-GODAUT, lieudit "Penarroya", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 129, pour 1 ha 33 a 90 ca,
- 24) une parcelle de terrain bâtie avec voies ferrées, sise à NOYELLES-GODAUT, lieudit "rue de Malfidano", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 130, pour 22 ha 13 a 10 ca,
- 25) une parcelle de terrain non bâtie, sise à NOYELLES-GODAUT, lieudit "Penarroya", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 131, pour 6 a 59 ca,
- 26) une parcelle de terrain non bâtie, sise à NOYELLES-GODAUT, lieudit "Penarroya", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 132, pour 4 a 99 ca,
- 27) une parcelle de terrain non bâtie, sise à NOYELLES-GODAUT, lieudit "Penarroya", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 133, pour 11 a 20 ca,
- 28) une parcelle de terrain non bâtie constituant l'assiette d'un teruil, sise à NOYELLES-GODAUT, lieudit "Penarroya", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 134, pour 2 ha 91 a 80 ca,
- 29) une parcelle de terrain non bâtie avec voies ferrées, sise à NOYELLES-GODAUT, lieudit "La Pâturage", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 786, pour 19 a 34 ca,
- 30) une parcelle de terrain non bâtie, sise à NOYELLES-GODAUT, lieudit "Le Marais Défriché", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 829, pour 3 a 41 ca,
- 31) une parcelle de terrain non bâtie, sise à NOYELLES-GODAUT, lieudit "Le Marais Défriché", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 831, pour 6 a 72 ca,



32) une parcelle de terrain non bâtie, sise à NOYELLES-GODAULT, lieudit "Rue du Château", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 835, pour 44 a 16 ca,

33) une parcelle de terrain non bâtie, sise à NOYELLES-GODAULT, lieudit "Penarroya", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 845, pour 2 ha 14 a 69 ca,

34) une parcelle de terrain non bâtie, sise à NOYELLES-GODAULT, lieudit "Rue du Château", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 848, pour 6 ca,

35) une parcelle de terrain non bâtie, sise à NOYELLES-GODAULT, lieudit "Le Marais Défriché", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 983, pour 2 a 65 ca,

36) une parcelle de terrain bâtie, sise à NOYELLES-GODAULT, lieudit "Le rivage", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 1131, pour 1 a 41 ca,

37) une parcelle de terrain bâtie, sise à NOYELLES-GODAULT, lieudit "Le Rivage", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 1133, pour 1 a 85 ca,

38) une parcelle de terrain non bâtie, sise à NOYELLES-GODAULT, lieudit "Le Rivage", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 1257, pour 10 ca,

39) une parcelle de terrain non bâtie, sise à NOYELLES-GODAULT, lieudit "Le Rivage", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 1258, pour 20 ca,

40) une parcelle de terrain non bâtie, sise à NOYELLES-GODAULT, lieudit "Le Rivage", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 1137, pour 16 ca,

41) une parcelle de terrain non bâtie, sise à NOYELLES-GODAULT, lieudit "Le Rivage", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 1139, pour 11 a 44 ca,

42) une parcelle de terrain non bâtie avec voies ferrées, sise à NOYELLES-GODAULT, lieudit "Le Rivage", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 1259, pour 45 a 12 ca,

43) une parcelle de terrain non bâtie avec voies ferrées, sise à NOYELLES-GODAULT, lieudit "Le Rivage", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 1260, pour 7 ha 43 a 99 ca,

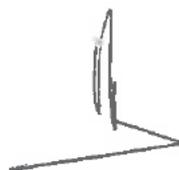
44) une parcelle de terrain non bâtie avec voies ferrées, sise à NOYELLES-GODAULT, lieudit "Les voies Tolues", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section ZB, numéro 104, pour 23 a 40 ca.

Commune de COURCELLES-LES-LENS :

Divers terrains bâtis et non bâtis situés pour partie dans l'enceinte de l'ancienne usine "METALEUROP" d'une contenance totale d'après cadastre de 13 ha 43 a 50 ca:

45) une parcelle de terrain bâtie, sise à COURCELLES-LES-LENS, lieudit "Rue Victor Hugo", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section

- AB, numéro 1, pour 8 ha 54 a 60 ca,
- 46) une parcelle de terrain non bâtie, sise à COURCELLES-LES-LENS, lieudit "Le Marais Delaby Ouest", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 5, pour 8 a 46 ca,
- 47) une parcelle de terrain bâtie, sise à COURCELLES-LES-LENS, lieudit "Rue Victor Hugo", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 125, pour 18 a 55 ca,
- 48) une parcelle de terrain non bâtie, sise à COURCELLES-LES-LENS, lieudit "Le Marais Delaby Ouest", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 127, pour 8 a 95 ca,
- 49) une parcelle de terrain non bâtie constituant une partie de l'assiette de la voirie dénommée "rue Malfidano", sise à COURCELLES-LES-LENS, lieudit "Le Marais Delaby Ouest", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 136, pour 45 a 65 ca,
- 50) une parcelle de terrain non bâtie, sise à COURCELLES-LES-LENS, lieudit "Le Marais Delaby Ouest", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 137, pour 28 a 77 ca,
- 51) une parcelle de terrain non bâtie, sise à COURCELLES-LES-LENS, lieudit "Le Marais Delaby Ouest", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 143, pour 11 a 14 ca,
- 52) une parcelle de terrain non bâtie, sise à COURCELLES-LES-LENS, lieudit "Le Marais Delaby Ouest", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 240, pour 69 ca,
- 53) une parcelle de terrain non bâtie, sise à COURCELLES-LES-LENS, lieudit "Rue Alexandre Delaby", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 283, pour 2 ha 17 a 19 ca,
- 54) une parcelle de terrain non bâtie, sise à COURCELLES-LES-LENS, lieudit "Rue Alexandre Delaby", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 285, pour 1 a 02 ca,
- 55) une parcelle de terrain non bâtie, sise à COURCELLES-LES-LENS, lieudit "Rue Alexandre Delaby", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 287, pour 20 ca,
- 56) une parcelle de terrain non bâtie, sise à COURCELLES-LES-LENS, lieudit "Le Marais Delaby Ouest", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 289, pour 1 a 27 ca,
- 57) une parcelle de terrain non bâtie, sise à COURCELLES-LES-LENS, lieudit "Rue Victor Hugo", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 291, pour 13 ca,
- 58) une parcelle de terrain non bâtie, sise à COURCELLES-LES-LENS, lieudit "Rue Victor Hugo", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 293, pour 2 a 16 ca,
- 59) une parcelle de terrain non bâtie, sise à COURCELLES-LES-LENS, lieudit "Rue Victor Hugo", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 295, pour 19 ca,
- 60) une parcelle de terrain non bâtie, sise à COURCELLES-LES-LENS, lieudit "Rue Victor Hugo", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références



section AB, numéro 297, pour 51 ca,

61) une parcelle de terrain non bâtie constituant une partie de l'assiette de la voirie dénommée "rue Victor Hugo", sise à COURCELLES-LES-LENS, lieudit "Rue Victor Hugo", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 316, pour 52 a 45 ca,

62) une parcelle de terrain non bâtie, sise à COURCELLES-LES-LENS, lieudit "Le Marais Delaby Ouest", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 443, pour 55 a 04 ca,

63) une parcelle de terrain non bâtie, sise à COURCELLES-LES-LENS, lieudit "Le Marais Delaby Ouest", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 444, pour 12 a 61 ca,

64) une parcelle de terrain non bâtie, sise à COURCELLES-LES-LENS, lieudit "Le Marais Delaby Ouest", reprise au cadastre rénové de ladite commune sous les références section AB, numéro 445, pour 23 a 76 ca.

Tel que le tout existe sans exception ni réserve, tel qu'il est repris en un plan dressé par Monsieur Olivier TAFFIN, géomètre-expert à LA BASSEE (59), 72 rue Maurice Bouchery, à l'échelle 1/10.000ème, dont un exemplaire demeurera ci-joint et annexé après mention, et tel qu'il sera dénommé dans le cours de l'acte par le terme "l'immeuble".

REFERENCES DE PUBLICITE FONCIERE

Effet relatif -

Apport partiel d'actif réalisé par la S.A. "METALEUROP S.A.", suivant acte reçu par Maître LEFEBVRE, notaire à PARIS, le 11 janvier 1995, publié au deuxième bureau des hypothèques de BETHUNE, les 21 février et 25 avril 1995, volume 1995P, numéro 798, suivie d'une attestation rectificative dressée par Me POTELLET, notaire à PARIS, le 19 avril 1995, publiée au même bureau des hypothèques le 25 avril 1995, volume 1995P numéro 2062.

A noter que :

- la parcelle objet des présentes sise à NOYELLES-GODAULT, cadastrée section ZB, numéro 104 était anciennement cadastrée section AB, numéro 430 - procès verbal de cadastre numéro 8828 du 26 septembre 1995, publié au deuxième bureau des hypothèques de BETHUNE, le 2 novembre 1995, volume 1995P, numéro 5924.

- la parcelle objet des présentes sise à COURCELLES-LES-LENS, cadastrée section AB, numéro 443 provient de la réunion des parcelles cadastrées section AB, numéros 20, 27, 219, 222, 228, 232, 236, 237, 246, 299, et 317 - procès-verbal de cadastre numéro 8559 du 14 septembre 1995, publié au deuxième bureau des hypothèques de BETHUNE, le 5 octobre 1995, volume 1995P, numéro 5189,

- la parcelle objet des présentes sise à COURCELLES-LES-LENS, cadastrée section AB, numéro 444 provient de la réunion des parcelles cadastrées section AB, numéros 10, 14, 253, 257, et 258 - procès-verbal de cadastre numéro 8560 du 14 septembre 1995, publié au deuxième bureau des hypothèques de BETHUNE, le 5



octobre 1995, volume 1995P, numéro 5190,
- la parcelle objet des présentes sise à COURCELLES-LES-LENS,
cadastrée section AB, numéro 445 provient de la réunion des parcelles cadastrées section
AB, numéros 3, 4, 138, 272, et 274 - procès-verbal de cadastre numéro 8561 du 14
septembre 1995, publié au deuxième bureau des hypothèques de BETHUNE, le 5
octobre 1995, volume 1995P, numéro 5191.

CHARGES ET CONDITIONS AYANT UNE INCIDENCE FISCALE

Frais - Tous les frais, droits et honoraires du présent acte et ceux qui en seront
la suite ou la conséquence seront payés par l'acquéreur, qui s'y oblige expressément.

Autres charges et conditions - La présente vente a lieu, en outre, aux charges et
conditions ordinaires et de droit en pareille matière, notamment sous celles qui figureront
ci-après, en suite de la partie normalisée et sous les conditions de l'ordonnance sus-visée
en tête des présentes rendue le 12 novembre 2003 par Madame Sophie VALAY-
BRIERE, juge-commissaire.

PROPRIETE - JOUISSANCE

Transfert de propriété - L'acquéreur aura la propriété de l'immeuble vendu à
compter de ce jour ; il en supportera les risques à compter du même jour.

Entrée en jouissance - L'acquéreur a eu rétroactivement la jouissance de
l'immeuble vendu depuis le 13 novembre 2003, par la prise de possession réelle et
effective, ledit immeuble étant libre de toute location ou occupation.

P R I X

La présente vente est consentie et acceptée moyennant :
- la somme de [REDACTED]
- et les obligations ci-après rappelées mises à la charge de l'acquéreur aux termes
de l'ordonnance de Madame Sophie VALAY-BRIERE, en date du 12 novembre 2003
sus-visée.

PAIEMENT DU PRIX

L'acquéreur a payé comptant la somme de [REDACTED] ci-dessus convenue ainsi qu'il
résulte de la comptabilité du Notaire soussigné, au vendeur qui le reconnaît et lui en
consent bonne et valable quittance.

Dont quittance

ST FG